

Courrier de la Moselle : journal politique, industriel et littéraire

. Courrier de la Moselle : journal politique, industriel et littéraire.
1849-03-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour Metz et le département:		Hors du département:	
Un an.....	20 ^c	Un an.....	24 ^c
Six mois.....	10	Six mois.....	12
Trois mois.....	6	Trois mois.....	7

1789 — 1830 — 1848.

Le COURRIER DE LA MOSELLE paraît les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. — Le bureau de Rédaction et d'Annonces est situé RUE DU FAISAN, n^o 9. — Les Lettres et Avis doivent y être adressés francs de port.

COURRIER DE LA MOSELLE.

METZ, le 1^{er} mars 1849.

L'Atelier, journal exclusivement rédigé depuis plusieurs années par des travailleurs, — dont plusieurs tiennent un rang honorable à l'Assemblée nationale, — vient de publier un excellent article sur la position et la force des deux grands partis qui vont se livrer bataille dans les prochaines élections. Puisse le parti du droit commun se rallier sérieusement pour combattre avec ardeur le parti du privilège!

Il serait difficile de mieux faire ressortir la nécessité d'une entente entre les diverses fractions du parti républicain, qu'en rapportant les raisons alléguées par l'Atelier. Le symbole d'union qu'il propose en terminant nous paraît, quant à nous, tout-à-fait acceptable :

» Depuis près d'un demi-siècle, dit-il, les royalistes luttent contre la France pour lui imposer une forme de gouvernement qu'elle repousse de toutes ses forces. Trois fois déjà, ils ont épuisé la nation par la guerre civile et par la guerre étrangère; aujourd'hui ils cherchent à l'égarer par la calomnie et le mensonge.

» Ces gens-là sont des révolutionnaires incorrigibles qu'il importe de réduire à l'impuissance, d'abord en dévoilant clairement leurs projets, puis en leur enlevant un de leurs moyens d'action les plus sûrs, le concours involontaire que leur prête le parti exalté de la République.

» Les projets des royalistes consistent, d'une part, à nous ramener Henri V, ou un prince de la famille d'Orléans, puis, de l'autre, à nous ravir le suffrage universel, parce qu'il est incompatible avec une royauté héréditaire. Ce n'est pas par attachement pour les princes déchus qu'ils veulent cela; non, c'est tout simplement pour fermer la porte aux progrès et maintenir la France dans cet état de souffrances intérieures dont elle a essayé de se délivrer en 1830, et plus particulièrement en février. Cette situation leur convient, comme l'esclavage convenait autrefois aux possesseurs d'esclaves; ils repoussent instinctivement et absolument tout ce qui pourrait se changer.

» Que l'on ne prétende pas que la royauté est un gage de paix, de sécurité et de bonheur, car la nation s'est inscrite en faux contre ce dire par trois révolutions, et lorsqu'une nation se décide à employer ce périlleux moyen pour renverser une dynastie, il faut que cette nation soit bien intimement convaincue de l'inefficacité du principe monarchique.

» Mais passons rapidement sur cette démonstration, que nous considérons comme peu importante, et voyons comment les royalistes procèdent pour ruiner sourdement la République et consommer sa ruine :

» Les royalistes possèdent une grande quantité de journaux, qui fonctionnent avec un ensemble remarquable sur tous les points de la France. Dès qu'un mensonge, dès qu'une calomnie est imprimée quelque part contre la République ou contre les républicains, ce mensonge ou cette calomnie est reproduit partout, commenté de mille manières. C'est moins pour les villes que pour le simple, le crédule habitant des campagnes, que les roya-

listes agissent ainsi. Là, ce qui a été imprimé et ce qui a été colporté, surtout par un propriétaire, par une notabilité de la commune, devient presque article de foi.

» Mais si les royalistes spéculent, dans les campagnes, sur la crédulité et l'ignorance, ils procèdent différemment dans les villes. Ici, ils spéculent sur les passions.

» Dans ces grands centres de lumière, les royalistes forment un camp, les républicains en forment deux. Or, les royalistes profitent habilement de cette division pour mettre en lutte les uns contre les autres les divers éléments dont se compose le parti national, et jusqu'à présent ils ont très-bien réussi.

» C'est de la connaissance exacte de ces divers éléments et de leur jeu respectif que peut sortir, pour l'avenir, la force de la République.

» Ces deux fractions dont nous venons de parler sont formées, la première par les impatientes, les exaltés; la seconde par les modérés.

» Les exaltés sont ceux qui ne reculent devant l'emploi d'aucun moyen pour réaliser immédiatement l'application de leur système, ou pour asseoir leur domination politique; ils cherchent, par de grandes phrases et beaucoup de promesses, à capter la confiance absolue d'une partie du peuple militant; puis, quand ils possèdent cette puissance redoutable, ils s'en font un instrument de terreur; ils se livrent à des excitations qui produisent fatalement des journées comme celles de mai ou de juin.

» Les républicains modérés sont ceux qui veulent soumettre toutes les idées au creuset de l'examen et de la discussion, avant de passer à l'application; ils repoussent énergiquement l'emploi de la violence, parce qu'ils savent bien que sous le régime républicain, on ne peut avoir recours à ce moyen que dans des vues coupables. Les républicains modérés sont ceux que l'étude, la pratique des affaires ont rendus prudents; en un mot, ceux qui ne veulent point lancer la société à l'aventure dans l'expérimentation périlleuse de systèmes qui n'ont encore pu conquérir ni le suffrage universel ni l'appui d'une démonstration pratique heureuse.

» Si tous les républicains étaient plus ou moins dans cette direction d'idées, on comprend qu'ils n'inspirent aucune répugnance et que les intérêts n'en seraient point alarmés.

» Mais alors ils ne feraient point les affaires du parti royaliste.

» Il lui faut un parti exalté qui effraye, qui compromette la République par des prédications insensées et par des insurrections; et c'est ce qui nous explique la présence, au sein du parti exalté, d'hommes à convictions louches, outrés dans leur langage, connus avant février pour leur indifférence politique ou leurs accointances royalistes. Pour nous, ce sont là des agents provocateurs.

» Quoiqu'il en soit, dès que la situation est assez tendue pour produire une insurrection, les royalistes l'appellent de tous leurs vœux, afin d'en finir, disent-ils, car ils sont certains d'avoir avec eux les républicains modérés.

» Nous connaissons leur attitude au jour du combat; ils affectionnent particulièrement l'arrière-garde, et on

ne les voit guère au premier rang que le lendemain de la victoire.

» Hésitants pendant le combat, ils seront furieux et sans pitié pour les vaincus. La modération et la clémence sont pour eux de la faiblesse. A ce propos, ils font une conversion habile, ils commencent la lutte contre leurs amis de la veille, les républicains modérés. Ils profitent de la terreur, du trouble des esprits et des enivrants du triomphe pour demander des lois exceptionnelles; puis à l'aide de ces nouveaux moyens, ils préparent l'occasion, et ils attendent le moment propice pour porter le dernier coup à la République.

» Telle est l'histoire fidèle de ce qui s'est passé depuis février.

» Sous plus d'un rapport, cette histoire est instructive. D'abord, elle nous prouve que les blancs seront toujours blancs.

» Ensuite, elle montre les dangers de l'exagération.

» Pour quiconque a observé avec attention l'enchaînement des événements et le mouvement des esprits, il reste démontré que plus un parti se fait violent et provocateur, plus aussi ce parti décroît en force et en lumières; la raison, la prudence, la sagesse semblent le fuir.

» De tout ceci, il résulte encore cette conséquence inévitable : que, sous peine d'une ruine prochaine, les républicains, à quelque nuance qu'ils aient appartenu, doivent se serrer la main sous le drapeau de la République modérée. Le symbole d'union doit être la Constitution et le développement calme, régulier, normal des institutions républicaines.

Les journaux carlistes ont fait grand bruit du dernier discours de M. le comte de Montalembert, le fils des croisés, sur la division des cantons en sections électorales. Depuis tantôt quinze jours ils vivent là-dessus, et ce n'est pas encore fini : car si ce parti vermoulu trouve par hasard une idée ou un semblant d'idée, il en exprime tout ce que le pressoir le plus puissant en pourrait tirer. Aucun moyen ne lui répugne, aucune calomnie ne lui coûte, et c'est pour lui pain bénit si, de fortune, elle peut atteindre le parti républicain!

Le National a vigoureusement répondu aux sophismes royalistes de M. le comte de Montalembert. Nous reproduisons les observations pleines de bon sens de ce journal démocrate, afin que nos concitoyens de la campagne qui ont déjà été inondés des pieuses déclamations de M. le comte, trouvent du moins l'antidote à côté du poison :

« N'est-ce pas un spectacle étrange, — dit le National en parlant des légitimistes, — n'est-ce pas un spectacle étrange que de voir ces prétendus apôtres de la conciliation souffler ainsi à tout propos la défiance, la jalousie, la discorde entre toutes les classes de la société? Quoi! parce que le gouvernement républicain a décrété que l'on voterait au chef-lieu de canton, il a voulu priver les paysans de leur droit de suffrage? Qui donc leur a donné ce droit? Est-ce vous, par hasard, messieurs les royalistes? Est-ce la monarchie ou la République? Et faudra-t-il que nous ré-

Esquisse historique de la profession médicale à Metz *

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fondation de la société des sciences médicales du département de la Moselle, en 1820.

Messieurs, la société des sciences médicales de la Moselle est jeune encore; il n'y a que vingt-huit ans que quelques hommes, amis de la science et de l'humanité, en posèrent les fondements et arrêtaient les statuts qui sont aujourd'hui la charte de notre association.

Il ne faudrait point conclure, de cette naissance un peu tardive, que jusqu'alors les éléments et les hommes avaient manqué à une institution de ce genre.

A aucune époque, Metz n'est restée étrangère à l'essor bienfaisant de la pensée et du génie des arts, à la lutte généreuse des talents de tous genres. La médecine soumise, comme les autres sciences, à la loi du progrès, peut présenter dans les temps reculés et dans les âges successifs, des hommes qui, par leurs facultés éminentes, leur dévouement à la patrie, contribueront à l'illustration de leur ville natale et, par des travaux aussi considérables que consciencieux, protesteront contre l'anathème lancé sur elle par le fougueux et atrabilaire Corneille Agrippa.

En portant nos regards en arrière, en recherchant dans le passé quelques noms de ceux qui ont cultivé la

science, nous découvrirons que notre patrie a produit un certain nombre de médecins du premier ordre.

Mon travail serait bien imparfait si vos souvenirs ne venaient le compléter, et je ne me dissimule pas que s'il a droit à quelque indulgence de votre part, c'est qu'il a été entrepris sous l'influence d'un sentiment auquel la gloire du pays n'est point étrangère. Vous lui appliquerez, j'espère, le bénéfice encourageant de l'antique adage: *Si dessinent vires, tamen laudanda voluntas.*

Pour apprécier le rôle plus ou moins important qu'a dû prendre la profession médicale à différentes époques, on est obligé d'adopter un ordre chronologique et de suivre les principales phases de la vie de notre cité, mais nous passerons rapidement sur des temps reculés et enveloppés encore d'une obscurité bien profonde.

Les médiomatriciens avaient les mœurs simples des peuples chasseurs et guerriers de la Gaule; aux prêtres dépositaires et interprètes du dogme religieux, appartenait l'exercice de la médecine et les malades allaient, dans la profondeur des forêts, demander aux druides un soulagement à leurs maux.

Le Sélago, cette plante dédaignée aujourd'hui par la matière médicale, était le remède vulgaire et sa fumée le spécifique des maladies des yeux.

Le Guy, cueilli sur le chêne, au milieu de la plus imposante des cérémonies religieuses, au commencement de l'année et le sixième jour de la lune, était la panacée des maladies les plus terribles.

La Verveine n'était pas moins en honneur : les Druides s'en servaient pour prédire l'avenir et pour purifier les autels avant les sacrifices; on la suspendait aux portes des maisons pour y appeler la paix, l'union, assurer le bonheur des jeunes mariés et chasser

les génies malfaisants. Les habitants de nos campagnes, fidèles à la tradition, ne mettent point en doute, encore à présent, l'efficacité de l'herbe sacrée dans le traitement des contusions et des points pleurétiques.

Enfin, aux portes de la ville et au bas du coteau de Saint-Julien, coule une petite source d'eau salée, fréquentée seulement aujourd'hui par quelques troupes d'oiseaux; elle fut vénérée par les Gaulois, nos ancêtres, pour les vertus miraculeuses qu'elle possédait. Cette croyance durait encore sous les rois d'Austrasie; et Thierry ne put même, disent les historiens, dissiper entièrement cette idolâtrie.

La cité des Médiomatriciens avait une position géographique trop importante aux yeux des Romains, pour que ces conquérants de la Gaule ne s'empressassent pas de l'entourer de travaux militaires et de la couvrir de monuments dont les vestiges nous étonnent par le grandiose de leurs proportions. Ce peuple civilisateur, aimant les plaisirs et le luxe, apportait avec les arts de la Grèce et de Rome une législation et une administration nouvelles; colonisateur habile, en respectant la religion et les mœurs des vaincus, il s'en faisait des alliés dévoués. Les pratiques médicales populaires suivaient leur cours ordinaire, mais la société gallo-romaine, cultivant les sciences et les arts, avait ses médecins. Deux monuments trouvés dans nos murs en font foi : l'un élevé à un médecin médiomatricien par son épouse; l'autre portant une inscription grecque en l'honneur de Lucius Apollonius, médecin méthodiste et disciple du célèbre Thémisson, contemporain de Pompée.

Les invasions des barbares, semblables à des fleuves débordés, détruisirent toute civilisation. Metz, une des

* Nous extrayons ce document, intéressant pour notre Moselle, de l'Exposé des travaux de la société des sciences médicales pour 1847, lequel a paru depuis peu de temps. Cette publication contient en outre plusieurs mémoires dus à la science, à l'observation pratique et à la plume de MM. les docteurs Cazalas, Laveran, Ibréliste, Langlois, etc.; mais force nous est de nous reconnaître tout-à-fait incompetent pour oser émettre un avis quelconque sur leur mérite. (Note du rédacteur.)

pondions à cette bizarre accusation : les républicains se défient du suffrage universel, et s'efforcent de le restreindre! Qui donc, s'il vous plaît, a institué le suffrage universel?

» Quoi! dites-vous, l'armée est « le seul boulevard de l'ordre social! » Quand donc la garde nationale a-t-elle refusé de payer sa dette, de quitter ses affaires, de risquer sa vie, de verser son sang pour vous défendre, vous, membre de cette assemblée, qui siégez sur ses bancs au 13 mai, au 25 juin?

» Et, après avoir décerné à nos braves soldats un éloge qu'ils méritent assurément, — mais qu'ils ne méritent pas seuls, — après avoir voulu leur faire de la reconnaissance publique un monopole que leur loyauté repoussera, vous osez ajouter que pour les récompenser l'on propose de priver leurs parents du droit de suffrage! vous n'avez pas reculé de vous-même devant l'absurdité de ces exagérations! Nous ne perdrons pas le temps à les réfuter. Nous vous dirons seulement que ce n'est pas sans quelque plaisir que nous vous voyons saisis tout à coup de ce violent amour pour le suffrage universel. Vous y apportez le zèle excessif des nouveaux convertis; mais au fond cela n'a rien d'étonnant : vous avez tant de temps perdu à réparer!

» Il est fâcheux seulement que cette ardente passion vous soit venue depuis que les révolutions vous ont éloignés du pouvoir. Vous l'avez eu en main, le pouvoir, pendant quinze années, vous ou le parti au nom duquel vous parlez. Il n'a tenu qu'à vous d'instituer le suffrage universel et de dérober cet honneur à la République. Qu'avez-vous fait alors? Vous l'avez probablement oublié: nous allons vous le dire:

» Vous avez fait du droit de voter un monopole à votre profit. — Vous avez exigé des citoyens 300 fr. de contributions directes pour être électeurs. — Bientôt même cela ne vous a plus suffi, et vous avez institué de grands collèges où l'on n'entraît qu'en justifiant de 300 fr. de contributions. Il fallait alors payer 1000 fr. pour être éligible. — Voilà comment vous avez entendu et pratiqué le suffrage universel!

» Cessez donc ces déclamations hypocrites dont personne ne sera dupe en France. Vous avez été, vous êtes, vous serez toujours les hommes du privilège, et si vous embrassez aujourd'hui le suffrage universel, c'est parce que vous espérez l'étouffer: mais vous ne l'étoufferez pas.»

A différentes reprises déjà nous avons dû relever certains articles d'un journal de Metz, où la bonne foi ne nous paraissait pas évidente.

Nous croirions manquer à notre devoir en ne continuant point une tâche qui a certainement son côté désagréable.

On lit dans le *Vœu national*, soi-disant *Echo du pays messin*:

« La République démocratique et sociale, qu'on le sache bien, rêve la confiscation du modeste coin de terre du travailleur comme du domaine patrimonial du riche. C'est le vol et la spoliation organisés, rien de plus, rien de moins.

» Voilà où nous mèneraient les démagogues. Ils se proclament les amis du pauvre peuple et ne rêvent que de le déposséder sous prétexte de l'enrichir! Ils le servent, disent-ils, et leurs doctrines abrutissantes ne tendent qu'à en faire une société d'esclaves sans feu ni lieu, n'ayant de l'homme que juste ce qu'il faut d'intelligence pour travailler au profit du maître et obéir.

» Electeurs, avisez maintenant, et voyez si la personne civile et politique veut devenir en vous la chose de messeigneurs de la République rouge et sociale! »

Notre feuille n'a point l'honneur de compter parmi les

dernières cités gauloises restées fidèles aux Romains, fut anéantie par les Huns sous la conduite d'Attila. Sortie enfin de ses cendres, elle fut pendant deux siècles et demi la capitale du royaume d'Austrasie.

Dès cette époque, qui fut aussi celle de l'avènement du christianisme dans nos contrées, l'exercice de la médecine se trouve lié au culte : l'éducation spéciale faisant défaut, la charité en tint lieu. Les moines initiés seuls aux lettres, se livrant dans la solitude du cloître aux travaux de l'intelligence, commencèrent à pratiquer l'art de guérir.

Charlemagne, dans son zèle pour répandre les lumières parmi les nations soumises à son empire, créa près des cathédrales des écoles où l'on enseignait les sciences. L'empereur n'oublia pas Metz, berceau de sa race, et par un capitulaire publié à Thionville en 803, prescrivit l'enseignement de la médecine. Dès lors, l'art de guérir fut enseigné sous le nom de physique, et les moines durent lire Celse et prendre pour guide, dans le traitement des maladies, Coelius Aurélianus.

On a méconnu les services que rendirent les moines dans cette première partie du moyen-âge. A tort on les a trop souvent flétris d'ignorance, oubliant qu'ils sauvèrent ce qui restait alors de l'héritage du passé, qu'ils recueillirent de précieux manuscrits laissés par les arabes en Espagne et dans le midi de la France, qu'ils furent enfin les fondateurs des écoles de médecine de Monte-Cassino et de Salerne. La supériorité de leurs connaissances les élevait bien au-dessus de cette aristocratie militaire à laquelle il fallait faire comprendre les avantages de l'ordre et de la paix : les idées religieuses, comme les idées scientifiques, durent lutter longtemps contre la force avant de pouvoir pénétrer dans ce cahos. Les croisades, en mettant en communication l'Orient et l'Occident, commencèrent nécessairement une révolution dans les esprits;

journaux *démocratiques et sociaux* : nous en avons assez témoigné, et nous le répétons; mais c'est peut-être une raison de plus, pour nous, de protester contre une allégation qui ne peut nous atteindre.

D'un autre côté l'insinuation du journal légitimiste est si grossière, elle est produite dans un but électoral si transparent, que nous nous serions dispensés de la relever, si ceux qui la propagent ne s'adressaient surtout au peuple de la campagne, qu'eux seuls ont retenu jusqu'à cette heure dans une ignorance dont ils veulent à tout prix recueillir aujourd'hui les fruits!

Sans doute, messieurs du droit divin, grâce à vous la lumière n'a point pénétré, comme nous l'aurions désiré, parmi les hommes de la campagne. Mais, grâce à Dieu, vous n'avez pu priver vos anciens serfs du simple bon sens dont la nature les a doués. Cela suffit pour défier tous vos projets monarchiques. Avec le suffrage universel, malgré le mauvais vouloir de la réaction, la République subsistera, le règne des privilèges disparaîtra, et pour jamais les révolutions et leurs suites désastreuses seront devenues impossibles.

Tant pis si cela contrarie vos projets de restauration henrichuiste ou philippiste!

Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, des travailleurs de Metz qui ne font point partie de la garde nationale ont eu la pieuse pensée d'un douloureux pèlerinage sur la tombe de Lambry, démocrate éprouvé que le parti républicain de Metz a récemment perdu.

Ce devoir accompli, une réunion moins triste a été improvisée, dans laquelle des tostes ont été portées à la République! à la Démocratie! aux Réformes sociales! au Travail! à la Fraternité!

On a surtout remarqué le passage suivant, qui terminait le discours de l'un des convives:

« Travailleurs, mes frères, c'est particulièrement à vous que je m'adresse: ne vous laissez pas abuser plus longtemps par les fausses suggestions et les perfides calomnies que répandent journellement les hommes de la réaction. La France a plus que jamais besoin de ses enfants. Loin de nous désormais ces petites haines particulières qui, trop souvent, sont le seul obstacle à l'union fraternelle de tous les travailleurs. Le Christ lui-même l'a dit: « Vous êtes tous frères; » suivons donc ses maximes, ne formons plus qu'un seul et même lien, et criions, tous ensemble d'une voix unanime: vive la République! »

La lettre suivante nous est adressée avec demande d'insertion:

« Metz, le 28 février 1849.

» Citoyen rédacteur,
» Le journal légitimiste qui s'intitule le *Vœu national* n'a pas eu l'adresse de cacher le dépit que lui ont causé l'ordre parfait et l'enthousiasme pour la République, qui ont signalé le banquet de la garde nationale organisé pour l'anniversaire de la révolution du 24 février.

» Il a essayé d'exercer sa verve de *marquis* sur cette réunion de *vilains* qui se permettent de fêter la révolution dans un repas *frugal*, et qui n'entendent rien aux soupers *régence*.

» Nous sommes fort peu sensibles à l'endroit des quolibets plus ou moins spirituels de ces modernes grands seigneurs. On ne peut d'ailleurs les empêcher de se consoler à leur manière de l'imposante unanimité des *vivats* qui ont salué la République à la revue du 24.

» Mais ces messieurs ne se contentent pas de plaisanter; l'arme de l'ironie ne leur suffit pas, et en véritables soutiens de la légitimité, ils aiment aussi à manier l'arme de Bazile, c'est-à-dire la calomnie.

nobles et vilains, clercs et séculiers avaient voulu prendre part à ces expéditions. Des troupes de voyageurs qui avaient séjourné à Constantinople, fait des pèlerinages aux écoles de Monte-Cassino et de Salerne, rapportaient dans leur pays des connaissances et des pratiques nouvelles. La lumière allait se faire jour, bien que la religion ait proclamé ce dogme, que la philosophie est la très-humble servante de la théologie: *Philosophia est ancilla theologiae*.

La science, esclave de la foi, ne devait point tarder à conquérir son indépendance.

L'Eglise, convaincue elle-même des abus qu'elle portait en son sein, déclara que l'homme qui monte à l'autel ne doit pas se souiller par une opération chirurgicale, *ecclesia abhorret à sanguine*. Ce décret solennel subalterna la chirurgie, mais n'en fut pas moins pour la médecine un premier pas dans la voie de l'émancipation. Comprenant enfin que, par une sage réforme, la charité devait prendre la place de la spéculation, et tout en conservant à l'Eglise la haute direction de la science, pour ne point la laisser dériver à sa guise dans le courant des doctrines et des idées, les conciles de Tours, de Paris, de Latran censurèrent vivement les moines médecins, ces espèces d'êtres amphibies, comme ils les nomment, qui, par leur avidité, leurs fourberies et leurs mœurs scandaleuses, déshonoraient à la fois les deux professions. Les moines et les prêtres, ne pouvant facilement renoncer à une profession qui leur procurait beaucoup de richesses et de considération, bravent ces foudres et ces défenses jusqu'au moment où une bulle papale, permettant le mariage aux médecins, sépara ceux-ci du clergé et fit cesser, par ce fait, une foule d'abus révoltants.

Cette séparation de la science et de la foi, de la liberté et de l'autorité ouvrit à la médecine une ère nouvelle. Désormais le prêtre allait rester prêtre, et le mé-

» Or, le *Vœu National* s'est permis une calomnie envers les commissaires et les convives du banquet, en insérant dans son numéro du 27 février, que la police a dû faire enlever dimanche deux drapeaux rouges qui décoraient la salle de spectacle.

» Les prétendus drapeaux rouges étaient tout simplement deux fanions ou pavillons de signal prêtés par le magasin militaire du campement, et qui étaient nécessaires pour l'établissement d'un trophée.

» La disposition du local ne nous ayant pas permis la confection de ce trophée, nous avons utilisé ces fanions pour la décoration de la salle, où ils se trouvaient mélangés à plus de cent drapeaux tricolores, comme cela se pratique dans toutes les fêtes militaires.

» Voilà le fait dans toute sa vérité et sa simplicité.

» Le *Vœu national* s'est donc fait l'inventeur ou l'écho d'un mensonge. Nous lui répétons qu'il n'a débité qu'une calomnie, car il sait très-bien que notre drapeau est le drapeau *tricolore*, tout comme le sien est le drapeau *blanc*.

Salut et fraternité.

Les commissaires du banquet:

Beer, capitaine en 1^{er}; Cornette, capitaine en 2^e; Dauphin, capitaine en 1^{er}; Hennequin, sergent-major; Dupuy, capitaine-commandant; Bouchy, sergent-major; Marchal, capitaine; Flandre, lieutenant; Maucourt, capitaine; Gubian, sous-lieutenant; Georget, sergent-major; Lucien Lévy, fourrier; Geldy, garde national; Simon, colonel de la 2^e légion; Ratignié, garde national; R. Maréchal, garde national; Fournier, capitaine d'état-major; Rémond, lieutenant-colonel de la 1^{re} légion; Ant. Marchal, lieutenant rapporteur-adjoint; Schneider, capitaine d'artillerie; Petit, caporal; Legénissel, lieutenant d'état-major d'artillerie; Goguille, caporal; Chaulin, garde national.

Toutes les nouvelles qui nous parviennent des départements voisins annoncent que l'anniversaire des journées de février a été fêté avec un grand enthousiasme par la population entière. Jamais on n'avait vu les gardes nationaux montrer plus d'empressement à prendre les armes.

Comme dans la Moselle, les municipalités des principales villes de l'Alsace ont donné le signal des réjouissances et ont présidé aux banquets démocratiques. Mais il paraît que dans certaines localités de la Meurthe et de la Meuse, les fonctionnaires publics ont montré moins de bon vouloir, ce qui n'a pas empêché les masses de crier *vive la République!* Au contraire.

Les citoyens qui sont d'avis qu'il est utile de former un comité chargé de s'occuper des élections prochaines et de les diriger dans une voie de modération, d'ordre, de conservation de la constitution, sont invités à se réunir samedi 3 mars, à sept heures du soir, dans la grande salle de l'hôtel du Nord. (Communiqué.)

Le 16 février, le nommé Hentzler, travaillant à la tranchée du chemin de fer, au Sablon, a été pris sous un éboulement; il a eu la cuisse gauche fracturée.

— Le 19, un incendie a éclaté dans une grange attenante au presbytère d'Achatel, canton de Verny, et a détruit toutes les récoltes qu'elle contenait. La perte est évaluée à près de 2,000 fr.; rien n'était assuré. La cause de ce sinistre est inconnue.

— Le 21, un autre incendie, dont la cause est aussi ignorée, a éclaté au domicile du sieur Medinger, jar-

decin, le docte, apparaitre dans le monde. La profession médicale sécularisée ne tarda pas en effet à prospérer et à faire perdre peu à peu au clergé de tous les ordres, aux congrégations religieuses de toutes les classes, le diplôme médical dont ils s'étaient attribué la propriété et le revenu.

En suivant à Metz la profession médicale, nous reconnaitrons qu'elle présente les mêmes phases que dans les autres états de la chrétienté. Sous les rois d'Austrasie, les évêques sont en même temps les conseillers et les médecins des princes. Les simples prêtres et les moines, ayant fait vœu de charité, appliquent aux maladies du peuple les pratiques médicales dont ils sont les dépositaires. Dans le moyen-âge nous voyons combattre les grandes épidémies et les maladies pestilentielles par des cérémonies religieuses et des processions dans lesquelles on porte en grande pompe, par les rues de la cité, les châsses des martyrs et des saints. Des maladies endémiques désolentelles le pays pendant plusieurs siècles, comme l'*Érysipèle gangréneux*, le *feu saint Antoine*, le *mal des ardents*, de vastes maisons hospitalières, établies sur la rive droite de la Moselle et marquées d'une croix rouge, reçoivent les malheureux malades, les moines de l'ordre des Antonistes leur prodigent leurs soins et en l'honneur de leur patron, suspendent aux murs de sa chapelle des membres sphacelés et noircis, hideux trophées de cures spontanées qu'on n'attribuait point alors à la force médicatrice de la nature.

Lorsqu'à la suite de la peste noire se manifeste une chorée épidémique, c'est vers l'église de Saint-Jean-en-Chambre que se précipitent des troupes nombreuses de tout âge, de tout sexe, de tout rang, pour implorer le saint, qui avait alors le monopole de la cure des affections nerveuses.

Quoique l'établissement des juifs à Metz remonte à une époque fort reculée, tout nous porte à croire que ces successeurs des arabistes, qui avaient recueilli les

dinier à Solgne. La perte est évaluée à près de 2,400 f.; heureusement que le tout est assuré.

On lit dans le *Bien public*, journal qui se publie à Chaumont (Haute-Marne):

M. Hodez, receveur de l'enregistrement à Auberive, vient d'être nommé à Vigy, près Metz. M. Hodez ne doit cet avancement légitime qu'à la capacité et à l'intelligence dont il a fait preuve dans ses fonctions. Il emporte, avec lui les regrets du canton, où il s'était fait aimer et estimer comme fonctionnaire et comme homme privé.

Un jeune homme de Vaucromont, en se rendant dernièrement de cette commune à Lemud et passant près du moulin de Bazoucourt, est tombé dans la Nied et s'y est noyé. Ceci arrivait le mercredi des cendres; le samedi suivant le cadavre n'était pas encore retrouvé et l'on continuait à fouiller la rivière.

Les négociants et marchands de sel, chez lesquels il a été fait un inventaire, en exécution de la loi du 28 décembre dernier, sont avertis que le conseil d'état est saisi du projet de réglemant d'administration publique qui doit déterminer les formes et les conditions de la restitution à effectuer sur les sels existant dans le commerce au 1^{er} janvier, et que l'administration des finances n'apportera aucun retard à ce remboursement dès que l'arrêté aura été promulgué.

Le présent avis répond collectivement à toutes les demandes de remboursement qui sont journellement adressées à M. le ministre des finances.

La première foire aux chevaux et aux bestiaux, pour cette année, aura lieu à Metz le lundi 3 mars prochain, et durera deux jours; elle se tiendra hors de la porte de France, dans la plaine du Ban-Saint-Martin.

Les marchands y trouveront sûreté et protection; ils devront être munis de patente et de certificat du maire de leur commune, constatant que les chevaux et les bestiaux ne sont pas atteints de maladie épizootique.

Voici un nouvel exemple de la bonne foi de nos adversaires. Une feuille de Metz accuse le *Courrier de la Moselle* de se livrer à un grand luxe d'érudition pour avoir rappelé la couleur des étendards gaulois, celle des bannières des francs sous la première race, celle de leurs drapeaux sous la seconde et même dans le commencement de la troisième.

Nous ne voulons pas contester à l'*Indépendant* une érudition plus vaste que la nôtre; mais chacun son goût: nous aimons mieux recevoir des leçons d'érudition que d'être soupçonnés de la moindre altération.

Or, le professeur d'érudition à la chaire de l'*Indépendant* prétend que « l'historien du *Courrier* commet un léger anachronisme en parlant de la gloire acquise sous l'*Oriflamme* par Clovis et Charlemagne. »

Hé bien! pour l'édification de ceux qui pourraient croire au bien fondé de la polémique de l'*Indépendant*, nous allons reproduire le texte du *Courrier*: « Notre nation s'illustra constamment, soit qu'elle marchât sous l'étendard des Brennus, sous le *labarum* des Constantin et des Clovis, sous l'*Oriflamme* des Charles Martel et des Charlemagne. »

Nous croyons qu'il est de bonne confraternité de laisser à nos lecteurs le soin de qualifier intérieurement une aussi manifeste altération.

L'*Indépendant* continue: « C'est Louis-le-Gros qui, le premier, fit la guerre sous cette bannière en 1124. » Oui; mais cette bannière, considérée comme l'étendard par excellence de la France, était soigneusement déposée depuis l'an 650 dans le monastère de St-Denis. Donc Charles-Martel et Charlemagne combattirent sous ce drapeau. — Mais nous ne voulons voir ici qu'une méchante chicane de scolastique. Passons.

« Quoiqu'il en soit, — c'est toujours l'*Indépendant* qui parle — l'*Oriflamme* était couleur de feu. » Ceci nous semble élastique. Il est du feu de toutes les couleurs. Et, à moins que l'*Indépendant* ne veuille ruser et jouer à l'escobarderie, ce qui n'est pas très-digne, nous avons la persuasion que, le triomphe de la

traditions et les dogmes de l'école de Cordoue, ne purent y exercer la médecine dans le moyen-âge; du moins, n'en trouvons-nous aucune trace dans notre histoire. Les prêtres, maîtres absolus de la médecine, devaient éloigner de la pratique des rivaux dangereux: n'avaient-ils pas fait d'ailleurs déclarer par un concile, tenu en l'abbaye de Saint-Arnould, que seulement manger avec eux c'était commettre un horrible sacrilège?

Il est permis de douter aussi que quiconque n'était point engagé dans les ordres, se serait exposé à exercer une profession sur laquelle pesait une responsabilité terrible. Cette pénalité, empruntée aux lois de Théodoric et introduite dans le droit féodal, était bien faite pour effrayer les laïcs. « Aucun médecin, est-il dit dans ce code, ne doit soigner, sous peine d'amende, une femme ou fille noble, sans qu'un parent ne soit présent; appelé pour traiter une maladie, il faut qu'il fournisse caution, et en cas de mort, il ne peut exiger le prix de ses soins. Si un gentilhomme meurt entre ses mains, il doit être livré aux parents du mort qui pourront le traiter comme bon leur semblera; s'il ne guérit point le serf dont il a entrepris la cure, il doit fournir un autre au seigneur. »

Bien que les messins, fatigués de l'anarchie féodale qui avait été la conséquence du démembrement de l'empire de Charlemagne, eussent fait au 12^e siècle une révolution et se fussent constitués en république, les mœurs, les usages, les croyances ne purent se modifier rapidement; l'établissement d'un gouvernement populaire détourne nécessairement de la culture des sciences et des lettres les hommes capables de s'y livrer. Les débats de la politique en enlevant à nos ancêtres le calme de la vie privée, les obligèrent de prendre une part active aux affaires publiques, afin d'assurer la liberté qu'ils avaient

réaction lui paraissant certain, il finira par démontrer que la couleur blanche est la couleur du feu pur.

L'*Indépendant* termine ainsi: « Nous aimons à croire que le *Courrier* repousserait avec nous le drapeau couleur et symbole de sang. »

Le *Courrier*, messieurs de la réaction, a fait mieux que de repousser ce que vous prétendez être la couleur et le symbole du sang; le *Courrier*, depuis qu'il existe, a constamment combattu pour le principe de l'abolition complète de la peine de mort; tandis que vous, *Indépendant*, vous avez constamment combattu pour le maintien des échafauds. Voulez-vous connaître à quoi aboutit cette divergence d'opinion?

En 1850 et en 1848, les républicains triomphants, fidèles à leurs grands principes, n'ont pas versé une seule goutte de sang de leurs adversaires; pas un seul royaliste n'a été flétri par la justice du peuple. Messieurs du droit divin, pour l'acquit de votre conscience, nous souhaiterions que vous puissiez en dire autant de la justice de vos rois!

Nous nous étions proposé de répondre légèrement, mais le sérieux gagne. Terminons:

Pour être conséquent, l'*Indépendant* devra demander la suppression des guidons rouges, dans les compagnies de la garde nationale et de l'armée où ils figurent encore, puisqu'il persiste à les qualifier de drapeaux. Mais par quelle couleur les remplacer? Là est la difficulté. La République bleue est encore plus à l'index que la rouge, par la raison qu'elle est plus pratique. On ne peut se dissimuler que le moment d'afficher le blanc n'est pas encore venu. L'orange... mais l'orange n'a-t-il pas été déjà mis à l'index au banquet républicain comme se confondant le soir avec le rouge? Ah! ma foi, c'est à se perdre dans les couleurs, quand elles sont aussi ternes, aussi fuyantes que celles de la réaction!

Du canton de Cattenom, le 25 février 1849.

Citoyen rédacteur,

Parmi les mille et un stratagèmes inventés, dans l'intérêt de leur cause, par les napoléonistes, lors de l'élection du 10 décembre, il en est un qui mérite d'être signalé, car il a produit à lui seul plus d'effet que tous les autres réunis; le voici:

On avait fait accroire aux habitants des campagnes que si Cavagnac était nommé président, les maires auraient chacun 500 f. de traitement par an, tandis que si le nom glorieux de Bonaparte sortait vainqueur de l'urne, ces messieurs seraient tous révoqués sans miséricorde.

Tout grossièrement qu'était tendu ce leurre, il n'a pas manqué de produire au-delà de l'effet qu'on en attendait. Et comment en pouvait-il être autrement, lorsqu'il est notoire que si, dans les communes rurales, on vendait les fonctions de maire à l'enchère, il y aurait telles communes où cette vente produirait plus que tous les revenus réunis de la commune? lorsqu'il est prouvé que l'envie de devenir maire est telle chez quelques individus, qu'ils sacrifieraient jusqu'à leur dernière obole pour le devenir? Les voix des maires passés et futurs étaient donc de droit acquises au citoyen Bonaparte.

Les campagnards qui ne briguent pas les fonctions de maire forment le plus grand nombre, sans doute; car on ne saurait supposer que le nombre des personnes raisonnables fût en minorité chez nous; mais il était encore tout naturel que cette dernière catégorie votât pour Bonaparte, afin de ne pas payer de traitement aux maires qui servent tout aussi bien gratuitement.

Comme l'expédient que je vous signale pourrait être essayé de nouveau lors des élections prochaines, j'ai cru de mon devoir de vous en instruire, persuadé que vous en tirerez le parti le plus convenable pour le triomphe de la bonne cause.

Un secrétaire de mairie.

Le premier numéro du *Bulletin des Comices* du département de la Moselle, contient les renseignements suivants sur l'emploi du sel en agriculture:

« L'effet du sel sur la santé des animaux est arrivé à l'état de certitude; ceux auxquels on en donne régulièrement ont l'œil plus vif, le poil plus luisant, les allures plus actives; beaucoup qui tournent au dépérissement par suite de désordres dans les fonctions organiques se rétablissent par l'usage du sel. Des expériences nombreuses ont été faites dans l'armée sur des chevaux malingres; elles confirment ce qui vient d'être dit.

conquête et de la garantir des attaques d'un clergé nombreux et redoutable par ses richesses.

Ne soyons donc point étonnés de ne point trouver de traces, dans notre ville, de médecins laïcs, avant la fin du 14^e siècle. Le physicien Gournay, de la famille patricienne de ce nom, Loys Lefebvre, Nicole Perret, Guillaume Lebeuf et ceux qui vinrent dans le siècle suivant, avaient étudié, comme l'atteste leur commission, à l'école de Montpellier, héritière de celles de Cordoue et de Salerne et célèbre dans tout l'Occident.

Le nombre des médecins augmenta rapidement et fut bientôt en rapport avec l'importance d'une cité populeuse, riche par son active industrie et par l'argent que venaient journellement y dépenser des seigneurs étrangers, et même des princes, qui achetaient le droit de bourgeoisie pour jouir des franchises et de la liberté qui y étaient attachées.

La République, toutefois, ne confiait la santé de ses citoyens qu'à des hommes de savoir et d'une grande réputation; pour le prouver, il nous suffira de citer quelques-uns de ses médecins stipendiés.

Laurent-le-Frison, dit Frisius, très-versé dans les langues grecque et arabe, avait la réputation la plus brillante, lorsque la ville de Metz le pensionna pour être le médecin de ses habitants. Ce zélé partisan de la doctrine d'Avicenne la défendit contre les attaques des médecins allemands et publia en latin plusieurs ouvrages sur la médecine et la matière médicale.

Le médecin espagnol André Lacuna, à qui la science doit de nombreux commentaires sur Dioscoride, Aristote et Galien, résida à Metz pendant quelques années, partageant son temps entre l'étude des langues orientales et les soins d'une clientèle très-étendue. Ce médecin rendit tant de services aux messins qu'il ne manqua pas de gagner leur estime. Moins attaché à ses inté-

» C'est ici le lieu de faire observer, pour ne laisser aucun nuage dans ces importantes questions, que s'il est hors de doute que le sel soit profitable à la santé des bestiaux, il n'est pas aussi prouvé qu'il soit utile à leur engraissement. Cependant, s'il faut admettre qu'il donne plus de vigueur aux organes digestifs, le bon sens conduit à cette conséquence, que l'engraisement qui ne se produit que par le travail digestif porté à sa plus haute puissance, soit devenu plus facile et plus prompt, par l'emploi du sel. Nous devons consigner ici une expérience qui donne à l'emploi du sel un autre genre d'utilité. M. Genot, de Saint-Ladre, donne du sel à ses vaches laitières depuis dix ans, et il a constamment remarqué que, pendant les deux jours qui suivent la distribution, la quantité de lait augmente de six pour cent.

» L'usage a fait reconnaître que le sel, favorable à la santé des chevaux, était plus nécessaire encore aux bêtes à cornes, aux moutons et aux porcs. Le sel ayant pour effet de donner de la vitalité aux organes, doit convenir de préférence aux animaux chez lesquels la vitalité a moins d'énergie, comme dans ces dernières espèces. C'est aussi pour cette raison qu'il devient indispensable dans les cas d'hydropisie, de cachexie, et dans ceux où la nature demande un violent effort, comme lorsque les femelles approchent de la parturition.

» Quant à la quantité, dans les pays où l'usage du sel s'est généralisé, on en donne chaque semaine une poignée par tête de gros bétail, et la même quantité pour dix moutons ou six porcs, plusieurs doublent cette consommation, en donnant deux poignées par semaine, à des intervalles égaux.

» Enfin, nous rappellerons au souvenir des agriculteurs, ce que beaucoup d'entre eux savent parfaitement, c'est qu'il est très-utile de répandre du sel sur les fourrages avariés ou mal séchés, quand on les place sur les greniers.

» Les membres de la commission soussignés garantissent l'exactitude des documents qui précèdent; ils donnent, à leurs collègues, l'assurance que l'usage du sel leur procurera des résultats tels, qu'ils reconnaîtront qu'il n'y a pas d'argent mieux employé, que le sera la faible somme qu'ils consacreront à cet usage. »

PARIS, 25 février.

La journée d'hier a été une révélation pour bien des esprits. Ils ne croyaient pas que la République fut si profondément enracinée dans le peuple. Mais l'enthousiasme qu'ils ont vu éclater dans les rangs de la garde nationale au souvenir de la révolution de février a dû leur prouver combien cette révolution est respectée et combien son œuvre est impérissable.

Là où il n'y a eu pour nous que la confirmation de nos prévisions, il y a eu pour d'autres une leçon sévère: qu'elle leur profite, si toutefois l'expérience peut leur profiter.

— L'absence du corps diplomatique presque tout entier à la cérémonie d'hier a été fort remarquée. Nous demanderons à M. Drouyn de Lhuys s'il avait négligé d'inviter les représentants des puissances étrangères, à l'imitation des ordonnateurs des bals de l'Elysée, qui oublient le bureau de l'Assemblée nationale les jours de gala. Ce qui nous permet de supposer que M. le ministre des affaires étrangères n'avait pas commis cette faute, c'est que nous avons remarqué M. le ministre des Etats-Unis et des attachés de la légation belge. Il est donc beaucoup plus que probable que le corps diplomatique, invité, s'est volontairement abstenu de parti-

rets qu'à ceux de Charles-Quint qui l'honorait de son amitié, il profita adroitement, dit son biographe, de la considération dont il jouissait près des bourgeois de Metz, pour les contenir sous le protectorat de l'empereur et dans l'obéissance qu'ils devaient à l'église romaine.

Metz possédait aussi, en ce moment, une autre célébrité médicale. Günther, dit Gouthier d'Andernach, ce médecin à qui ses travaux anatomiques et ses talents avaient mérité le titre de médecin du roi de France, ayant embrassé les doctrines de Luther, s'était retiré à Metz, afin de ne point être inquiété pour ses croyances religieuses, et y résida jusqu'au moment où la guerre éclata entre l'Allemagne et la France. Ce fut pendant son séjour à Metz que Gouthier traduisit quelques livres de Galien, Paul d'Egine et les commentaires d'Oribase sur Hippocrate.

A cette époque, Metz avait été successivement l'asile de plusieurs personnages fameux par leurs écrits ou leur savoir. N'en citons que quelques noms qui appartiennent à la médecine: Henry-Cornelle Agrippa, médecin de Louise de Savoie, mère de François 1^{er}, ce docteur fou, ce philosophe audacieux et caustique, cet orateur turbulent s'occupant moins de médecine que de querelles religieuses, fut banni par les magistrats. Rabelais, de drolatique mémoire, vivait modestement en Juré, chez le sacristain de Saint-Genest. Pendant le mémorable siège de 1552, A. Paré, enfermé dans la place avec le duc de Guise, soutenait le courage des assiégés par la confiance que leur inspirait sa grande réputation chirurgicale; et Doublet, chirurgien de M. de Nemours, à l'aide de l'eau froide, y obtenait sur les blessés des cures si étranges, que Brantôme semble croire qu'il s'aidait de sorcillages et paroles charmées.

(La suite au prochain numéro.)

éciper par sa présence à la célébration du jour anniversaire de la Révolution de février.

— Pendant qu'on célébrait à la Madeleine le service du 24 février, d'autres cérémonies avaient lieu sur la place de la Bastille. Là, comme ailleurs, le plus grand ordre n'a cessé de régner. Seulement, par un malentendu déplorable, sur le boulevard de la Madeleine, des blessés de Février qui voulaient rejoindre le cortège, ont été repoussés par la troupe. La consigne était rigoureuse, nous ne blâmons pas les soldats de l'avoir suivie; mais nous nous félicitons encore plus de la modération des blessés et des orphelins de Février, car ils se sont retirés avec calme à la première sommation. Quant au gouvernement, il devrait bien tâcher, dans son propre intérêt, de ne pas accumuler maladresses sur maladresses. Nous pensons bien qu'il désirait fort peu une manifestation populaire, et qu'il craignait les rassemblements, quelques pacifiques qu'ils fussent, mais il aurait au moins dû faire une exception pour les blessés de Février, et laisser se réunir en paix et assister en toute liberté à la cérémonie, les hommes qui avaient versé leur sang pour la République.

— Une fête de famille improvisée a eu lieu samedi soir dans les salons de l'association démocratique des amis de la constitution, en commémoration du jour anniversaire de la révolution de février.

Des représentants, des membres du conseil général et de la municipalité de Paris, des officiers de la garde nationale ont pris part à un banquet présidé par M. Buchez.

La plus sympathique cordialité et le plus vif enthousiasme ont été le caractère constant de la réunion.

Voici les toasts qui ont été portés et couverts d'unanimes applaudissements:

Par M. BUCHEZ, président:

A la République démocratique une et indivisible!

Par le citoyen PH. LEBAS:

A la démocratie européenne!

Par le citoyen PIERRE BONAPARTE, représentant du peuple:

Citoyens, buvons au gouvernement provisoire! (Oui! oui! bravo!)

Buvons au gouvernement provisoire qui, le premier, a eu l'insigne honneur de convoquer le peuple souverain au plein exercice de ses droits. (Bravo! bravo!)

Au gouvernement provisoire qui nous a doté du suffrage universel (bravo! bravo!) et qui, par le suffrage universel, a fondé à jamais la République démocratique. (Applaudissements prolongés mêlés de cris de vive la République!)

Par le citoyen HEMERDINGER:

A la constitution de 1848: à l'Assemblée nationale! etc., etc.

La réunion s'est séparée aux cris de *vive la République!*

— On lit dans la *Patrie*:

« Ce matin, à huit heures, la gendarmerie à cheval a conduit à la préfecture de police deux voitures omnibus de Passy, remplies d'une trentaine d'hommes qui avaient été, disait-on, arrêtés la nuit dernière en société secrète. La plupart étaient des artisans bien vêtus. »

— La police a fait avant-hier une descente chez M. Jeanne, passage Choiseul; elle y a saisi un registre contenant les noms des personnes qui se sont chargées de recueillir les souscriptions pour les pistolets offerts à M. le comte de Chambord par les ouvriers armuriers.

— La tranquillité publique n'a pas été troublée à Lyon dans la journée du 21; mais le malheureux qui avait été blessé la veille a succombé pendant la nuit. Le *Censeur* annonce, en outre, qu'un autre ouvrier a été blessé de manière à laisser peu d'espoir de guérison.

EXTERIEUR.

Italie. Rome, 15 février. — Pie IX vient encore de fulminer une protestation contre la république romaine. Dans ce manifeste qui lui a été, à ce qu'on rapporte, imposé par les cardinaux de Gaète, il demande le maintien de ses droits à la souveraineté temporelle et il base ces droits sur la possession dont a usé le saint-siège depuis plusieurs siècles. Voilà un droit bien établi. Il ajoute que ce droit est nécessaire au libre exercice de son apostolat; cette seconde raison est aussi mauvaise que la première; nous doutons que le peuple romain prête l'oreille aux réclamations de Pie IX.

— La bannière de la république romaine sera tricolore avec l'aigle romain sur la hampe. Les couleurs seront ainsi disposées: le blanc au milieu, le vert contre la hampe et le rouge flottant à l'extrémité libre.

— L'assemblée constituante a reconnu la dette comme sacrée et nationale.

Toscane. Florence, 18 février. — La république toscane vient d'être proclamée sous le nom de *république de l'Italie centrale*. Rome en sera la capitale. Livourne a suivi l'exemple de Florence, et la nouvelle ère a été saluée par les transports de joie de la population tout entière. Un arbre de la liberté a été immédiatement planté à Florence, et la ville s'est spontanément mise en fête. Le gouvernement a pris le nom de *junte provisoire de la république romaine en Toscane*. Mazzini est parti pour Rome, afin d'y organiser les bases de la fusion.

Toscane et Rome. — Les autrichiens sont entrés à

Ferrare et ont imposé les conditions suivantes: 1° Céder les portes de la ville; 2° livrer aux impériaux les individus qui ont tué deux autrichiens; 3° renverser les barricades; 4° payer une contribution de guerre de 200,000 écus romains, et une indemnité de 6,000 écus au consul autrichien; 5° fournir six otages jusqu'à l'accomplissement de ces conditions.

Bologne se prépare à une défense énergique, car on suppose que les Autrichiens ne s'arrêteront pas à Ferrare.

DERNIER COURRIER DE PARIS.

Correspondance particulière du COURRIER DE LA MOSELLE.

« Paris, 26 février. Les autrichiens ont réellement passé le Pô, et le 19 un corps de dix mille hommes menaçait Ferrare. Un journal ministériel, la *Patrie*, dit même qu'ils sont entrés dans cette ville. On se demande ce que fera la France républicaine sous M. Louis Bonaparte, qui a toujours déclaré qu'il n'avait d'autre désir que de rendre à notre patrie le rang qui lui appartenait.

« En attendant la solution de cette question qui ne peut manquer d'être le sujet d'interpellations prochaines à l'Assemblée nationale, celle-ci s'occupe incessamment de la loi électorale. Elle a voté aujourd'hui, après un très-mûr examen; bon nombre de dispositions réglementaires très-importantes en elles-mêmes, mais dont le compte-rendu de la séance pourra seul vous donner les détails.

« Je vous dirai seulement que d'après sa décision, les officiers de tous grades élus représentants seront considérés comme étant en mission hors cadre, et les sous-officiers et soldats comme étant en congé temporaire pendant la durée de leur mandat.

27 février. — L'Assemblée nationale a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi électorale, sans beaucoup l'avancer. La bourse a baissé, par suite des nouvelles. On y disait que le ministère était en dislocation, un dissentiment ayant éclaté dans le conseil par rapport à l'intervention en Italie; que la République était proclamée en Sicile, et que les troupes russes marchaient contre les turcs: 5 p. 100, 81 fr. 70; 5 p. 100, 50 fr. 20.

Voici une bonne nouvelle: un journal de Lyon annonce qu'une croisade catholique se recrute, dans cette ville et dans tout le département du Rhône, afin d'enrôler une armée pour rétablir le pape sur son trône temporaire. Les sociétés catholiques, les sacristies et les amis de Henri V entreraient en masse dans cette légion. Bon voyage, et pas de retour!

BLANC.

Prix de la petite ligne d'Annonces, de 26 lettres, pour les abonnés, 40 centimes.

Prix de la ligne de Réclames, 50 centimes.

BULLETIN D'ANNONCES.

Toute annonce au-dessous de 8 lignes, 75 centimes. Les annonces ne sont reçues, pour le numéro du lendemain, que jusqu'à 3 heures.

1. — Etude de M^e MANGIN, avoué à Metz, rue du Heaume, 8.

ADJUDICATION SUR LICITATION définitive et sans remise,

Même au-dessous des mises à prix fixées par le tribunal,

En l'étude et par le ministère de M^e Gougeon, notaire à Metz, rue de la Princerie, 5; le lundi 12 mars 1849, deux heures de relevée, de deux grandes et BELLES MAISONS contiguës, comprenant divers corps de bâtiment, composés de cours, boutiques, salle de café, vastes magasins, ateliers, remises, caves et greniers, aisances et dépendances, situées à Metz, rue de la Fontaine, 49 et 21.

S'adresser, pour connaître les clauses et conditions de la vente et autres renseignements:

4^e En l'étude de M^e Gougeon, notaire à Metz; 2^e et en celles de M^e Mangin et Weirhay, avoués poursuivant et co-licitant.

2. — Etudes de M^{es} DILSCHNEIDER et MARLY, notaires à Metz.

Le mercredi 14 mars 1849, à deux heures après midi, il sera procédé, en l'étude de M^e Marly, notaire à Metz, rue du Lancieu, 4 bis, par son ministère et celui de M^e Dilschneider, à la vente par adjudication d'une grande MAISON située à Metz, rue des Allemands, n^o 72, entre M. Sarre et M. François, susceptible d'un revenu de plus de 2000 francs, appartenant au sieur Michel Lapointe, charpentier à Metz.

On traiterait de gré à gré avant l'adjudication.

Il sera accordé des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour visiter la maison, au sieur Lapointe, qui l'habite, et pour connaître les conditions soit à M^e Dilschneider, soit à M^e Marly, notaires.

5. — M. PERROT, commissaire-priseur à Metz, rue du Petit-Paris, 3.

VENTE MOBILIERE APRES DECES.

Le mardi 6 mars 1849, M. Perrot, commissaire-priseur demeurant à Metz, rue du Petit-Paris, n^o 3, procédera à la vente des MEUBLES ci-après détaillés, dépendant de la communauté ayant existé entre M. Pierre-François Nagler, débitant de boissons, demeurant à Metz, rue du Paradis, n^o 17, et M^{me} Marguerite Lallemand, sa femme, décédée le 12 février 1849, et de la succession de cette dame.

Objets à vendre:

Garnitures de feu et de cheminée, vaisselle, batterie de cuisine, horloge, tables, chaises, tabourets, commodes, armoires, fourneau, couchettes, lits de plumes, lits de sangles, matelas, oreillers, traversins, couvre-pieds, couvertures, rideaux, habits à usage d'homme et de femme, draps, nappes, serviettes, vin, tonneaux, houille, etc.

Cette vente aura lieu de dix heures du matin à midi, et de 2 à 4 heures de relevée, rue du Paradis, 17.

Argent comptant, et 5 centimes par franc.

4. — On désire trouver à louer un Bureau de Tabac ou à acquérir un petit Commerce d'Épicerie, à Metz ou dans le département.

S'adresser (franco) au bureau du *Courrier*.

Emplois de 300, 600, 1,200^f.

Une compagnie d'assurances demande des REPRÉSENTANTS dans la Moselle.

S'adresser à M. Malabar, 17, rue de la Banque, à Paris.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BOITE 1 FR. 25 C.

La seule infailible pour la prompt guérison des rhumes, toux, enrouements et autres irritations de la poitrine.



PÂTE PECTORALE
à la Revaloise
DE GEORGE
Pharmacien d'Epinal (Vosges)



DEMI-BOITE 65 C.
Elle se vend moitié moins que les autres: dans presque toutes les pharmacies de Metz et du département.

NOTA. Une médaille d'honneur en ARGENT vient d'être décernée à M. GEORGE pour la supériorité de cette PÂTE, et on ne doit avoir confiance qu'aux boîtes portant son étiquette et sa signature. (SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.)

LA BIENFAITRICE,

ASSOCIATION MUTUELLE

Contre les chances du Tirage au sort depuis la naissance,

DEMANDE des SOUS-DIRECTEURS dans chaque canton du département, et des DIRECTEURS pour les arrondissements.

SIX CENTS et DOUZE CENTS francs d'appointements fixes sont alloués, plus des remises qui peuvent tripler cette somme.

L'administration est patronée par MM. Larochevoucault, Legrand et Cordier, représentants du peuple.

S'adresser à Metz, à M. Lafleur, directeur, rue du Rempart-Belle-Isle, 10, ou à Besançon, à l'Inspecteur, rue du Château, 20. (Affranchir.)

DESTRUCTION DES SOURIS ET DES RATS.

PÂTE pour la destruction des souris et des rats.

Dépôt chez M. DUBURCOIT, rue de la Bibliothèque, 7 (bis).

9. AVIS.

Le dimanche 11 mars 1849, à deux heures après midi, au village de Malroy, M^e Dauphin, notaire à Vigy, procédera à la vente, aux plus offrants, des objets ci-après désignés, savoir:

UN GROS BATEAU, dit le *Corsaire*, portant 80,000, six barques en bon état, quantité de grandes dragues, ferrets et perches de ferrets, pelles à boue emmanchées, gros et grands cables pour les bateaux, chonres et traits de batelier, bons traits en fer et en chanvre, plusieurs masses et grosses pinces de carrières, un beau niveau d'eau, deux chaînes d'arpenteur de 10 mètres de longueur, avec leurs

fiches, un cordeau de 100 mètres, et beaucoup d'autres objets.

A crédit et aux conditions du procès-verbal.

HOUILLE DE BATEAU,

1^{re} qualité,

A VENDRE,

A 24 fr. les 1000 kilog., rendue à domicile, et 22 fr. en la prenant sur le port Chambière.

S'adresser à M. Lauer, batelier, en Chambière.

POUR CAUSE DE DÉPART,

VENTE DE LA

LIBRAIRIE BRENON,

RUE DE LA PRINCERIE, 6, A METZ.

Produit de 4,000 à 5,000^f par an.

12. — OFFICE D'HUISSIER A VENDRE, à Longwy (Moselle), pour entrer en fonction aussitôt nomination.

S'adresser à M. Gilles, titulaire.

13. — A vendre, un MÉTIER D'HUILIER, une Presse anglaise, un bon *Cylindre* et tous ses accessoires, le tout ayant très-peu servi. — S'adresser à M^{me} veuve Lafleur, rue du Grand-Wad, n^o 27, à Metz.

APPARTEMENT A LOUER présentement, à Grigy, chez M. Musquar, négociant.

ÉTAT-CIVIL DE METZ.

Décès.

Le 10 fév. E. Charleville, 77 ans, sans profession. — J.-J. Beausillon 6 mois.

— J.-L.-M. Veyer, 40 jours. — M. Beurthe, 2 ans.

Le 11: G. Perin, 6 ans. — E. Paquin, 7 mois. — A.-M. Lacour, 5 ans.

Le 12: A. Lemoine, 66 ans, perruquier. — E. Lallemand, 42 ans, femme P.-F. Nagler, tisserand en soie. — C. Imer, 20 jours.

Le 13: C. Ognon, 78 ans, couturière, veuve J.-L. Dupuis. — P. Delacour, 58 ans, tonnelier. — M. Petit, 2 ans.

MARCHÉS DE METZ

DU 27 FÉVRIER.

Grains (à l'hectolitre).

PLUS H. PLUS B. MOYEN. NEGOT.
Froment 45'40 41'00 42'25 41'40
Avoine.. 4 40 4 00 4 12 4 14

METZ. — IMPRIMERIE DE S. LAMORT.